

# Consultation publique :

Mémoires portant sur la réfection de la piscine du parc de l'Exposition

31 mai 2021



# Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Introduction .....  | 3 |
| Dépôt de mémoire : processus et documents .....   | 4 |
| Analyse des mémoires .....  | 4 |
| L'importance de la piscine du parc de l'Exposition pour les personnes à faible<br>revenu .....                | 5 |
| La piscine du parc de l'Exposition : un site à valeur patrimoniale à préserver et à<br>mettre en valeur ..... | 6 |
| L'accessibilité universelle des installations .....   | 7 |
| Conclusion .....  | 8 |

# Introduction

La piscine du parc de l'Exposition est l'infrastructure aquatique municipale qui accueille le plus grand nombre de baigneuses et de baigneurs chaque année. En effet, elle reçoit à elle seule 50 % des personnes fréquentant les piscines extérieures de la Ville de Trois-Rivières. C'est plus que l'ensemble des autres piscines extérieures du territoire.

Par ailleurs, la piscine du parc de l'Exposition, en opération depuis 1947, s'inscrit dans le patrimoine bâti de la Ville. Du fait de sa grande popularité, cette infrastructure a acquis un caractère historique et culturel significatif pour les citoyennes et citoyens de Trois-Rivières.

Si la piscine du parc de l'Exposition est l'infrastructure aquatique municipale la plus importante, elle est également la plus mal en point. La mécanique du bâtiment est à revoir et le béton du bassin s'effrite de sorte qu'il est impossible de simplement colmater la structure.

Prévu au plan d'immobilisation 2021-2023, un projet de réfection de 13 millions de dollars a été soumis au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Malheureusement, la Ville de Trois-Rivières n'a pas obtenu cette subvention provinciale qui devait couvrir environ 66 % des coûts associés au projet.

La Ville étudie les différentes possibilités qui s'offrent à elle pour restaurer la piscine du parc de l'Exposition. Évidemment, cette analyse s'inscrit dans un contexte plus large qui prend en compte l'ensemble des infrastructures aquatiques du territoire.

Dans le but d'alimenter sa réflexion, la Ville de Trois-Rivières a mené une consultation publique sur le projet de restauration de la piscine du parc de l'Exposition. En mai 2021, la firme Léger a été mandatée pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 750 personnes âgées de 16 ans et plus.<sup>1</sup> Par ailleurs, les organisations ainsi que les citoyennes et les citoyens ont été invités à soumettre un mémoire à la Ville pour exprimer leur opinion à l'égard du projet.

Ce rapport synthèse présente les points de vue et les principaux éléments de réflexion mis de l'avant dans le cadre des mémoires soumis à la Ville de Trois-Rivières lors de la consultation publique. La première section du document offre un aperçu global du processus de dépôt de mémoire et des documents reçus. La seconde résume les principales positions qui s'expriment dans les mémoires déposés. En définitive, ce rapport doit permettre à la Ville de Trois-Rivières d'intégrer ces différentes informations à son analyse du projet de réfection de la piscine du parc de l'Exposition.

---

<sup>1</sup> Pour un échantillon probabiliste de même taille (n=750), la marge d'erreur maximale est de +/- 3,6 % (19 fois sur 20).

# Dépôt de mémoire : processus et documents

La Direction des communications et de la participation citoyenne a lancé un appel de mémoire le 4 mai 2021. En collaboration avec la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et de Culture Trois-Rivières, elle a invité les organisations ainsi que les citoyen(ne)s intéressé(e)s à soumettre un mémoire afin d'exprimer leur opinion sur le projet de réfection de la piscine du parc de l'Exposition. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 21 mai pour soumettre leur mémoire.

Trois mémoires ont été déposés dans le cadre de cette démarche de consultation publique. Ils ont été rédigés par les organisations suivantes :

- Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté en Mauricie (BAIL-Mauricie);
- Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP);
- Société d'histoire de Cap-de-la-Madelaine.

Une citoyenne, Ginette Héroux, a également fait parvenir un courriel pour exprimer son opinion sur la réfection de la piscine du parc de l'Exposition. Bien que la forme ne corresponde pas exactement à celle d'un mémoire, le contenu du texte a été jugé recevable dans le cadre de la présente consultation publique.

## Analyse des mémoires

L'analyse des mémoires vise à mettre en lumière les principaux points de vue exprimés dans le cadre de cette démarche de consultation publique.

D'emblée, soulignons que **l'ensemble des mémoires reçus** sont favorables à la réfection de la piscine du parc de l'Exposition. Cela dit, les raisons sur lesquelles reposent ces positions varient en fonction du champ d'activité des organisations à l'origine des mémoires. Ainsi, le mémoire de BAIL-Mauricie insiste sur la question de l'accessibilité des installations pour les personnes en situation de handicap; le mémoire de COMSEP soulève l'importance de la piscine du parc de l'Exposition pour les personnes à faible revenu et le mémoire de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madelaine souligne le caractère patrimonial du site. À partir de leur expertise spécifique, chacune des organisations a pris position par rapport à la question de la réfection de la piscine du parc de l'Exposition et formulé différentes propositions ou recommandations. Il est pertinent de souligner que l'organisme COMSEP a profité de ses ateliers d'alphabétisation et d'éducation populaire pour consulter environ 100 personnes participantes. C'est à partir de cette consultation interne que l'organisme a élaboré son mémoire.

Le texte soumis par la citoyenne dans le cadre de la consultation publique ajoute une certaine valeur aux mémoires déposés par les organismes. En effet, il vient appuyer de manière expérientielle plusieurs éléments mis de l'avant dans les différents mémoires.

## L'importance de la piscine du parc de l'Exposition pour les personnes à faible revenu

Le mémoire déposé par l'organisme COMSEP souligne l'importance de la piscine du parc de l'Exposition pour les personnes à faible revenu. On explique que la piscine est considérée par plusieurs « comme un des seuls divertissements accessibles durant l'été ». En ce sens, l'organisme considère qu'il serait dommageable que la piscine soit fermée, car les « [...] personnes à faible revenu n'auront plus accès à un équipement nautique d'une telle envergure puisqu'ils n'auront pas suffisamment d'argent pour payer les coûts d'entrée ».

Les participant(e)s de l'organisme aimeraient d'ailleurs qu'on envisage d'instaurer la gratuité pour les enfants afin de permettre aux familles à faible revenu de fréquenter plus régulièrement la piscine durant l'été. À ce chapitre, il est à noter qu'ils apprécient l'emplacement de la piscine pour sa proximité, mais également pour la gratuité et la disponibilité du stationnement. Par ailleurs, ils aimeraient que le projet de réfection permette d'apporter certaines améliorations comme changer la surface rugueuse de la pataugeoire; rafraîchir la peinture et les modules de jeux; accroître le nombre de zones ombragées autour de la piscine.

En plus d'être un lieu de loisir, la piscine du parc de l'Exposition est également un lieu permettant de se rafraîchir en temps de canicule et de se protéger des îlots de chaleur. Le texte qui a été soumis par la citoyenne dans le cadre de cette consultation publique témoigne de manière éloquente de l'importance de cet aspect pour les personnes qui habitent les vieux quartiers de Trois-Rivières :

« Nous habitons les vieux quartiers et nous tous, résidents de ces quartiers, n'avons pas le loisir d'avoir notre piscine dans notre cour. Beaucoup de gens de la ville de Trois-Rivières ont leur piscine dans leur cour et tant mieux pour eux mais l'été étant tout de même assez court, nous du centre-ville aimerions pouvoir nous y rafraîchir le temps que dure ce bel été et tous les autres à venir. Vous ne pouvez pas abandonner ce projet, il fait partie des services essentiels pour une partie de la population dont je fais partie. Sans oublier le coût correct que nous devons payer avec plaisir et les passes annuelles aussi très intéressantes. Ceci ne doit pas disparaître et faire place à des équipements hors de prix pour une clientèle qui ne pourrait pas en bénéficier. »

Par ailleurs, l'organisme dénote que les participant(e)s de l'organisme ont un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard de la piscine du parc de l'Exposition. Ils reconnaissent le « caractère historique et même culturel » de l'installation, mais surtout considèrent qu'elle est « complètement différente des autres piscines de la ville ».



# La piscine du parc de l'Exposition : un site à valeur patrimoniale à préserver et à mettre en valeur

## Souvenirs de la piscine du parc de l'Exposition

*La piscine de l'Expo fait premièrement partie de mes souvenirs d'enfance, combien de fois suis-je allée m'y baigner étant toute jeune quand nous habitions sur la rue Whitehead et ensuite sur la rue Saint-Roch. Mes deux petites soeurs et moi partions pour la piscine à pied et nous rendions là tous les jours de beaux temps et c'était un pur bonheur. [...]*

*Maintenant grand-mère et de retour sur la rue Lavolette au centre-ville, nous continuons à utiliser cette piscine l'été et nous y amenons nos petits-enfants afin de leur raconter tout le bonheur que nous y avons vécu. Les deux grandes photos (à l'entrée) de la piscine des gars ainsi que celle de la piscine des filles nous fait leur dévoiler les coutumes de ce temps. Ils aiment nous entendre raconter les plongeurs que leur grand-père y faisait à partir du gros plongeur qui n'existe plus. Moi j'avais trop peur et je sautais seulement de la deuxième. Le bateau qui y est encore et toute l'histoire que nous leur faisons à ce sujet fait partie de cette richesse que sont les souvenirs. Les salles avec les casiers, etc.*

### Extrait – Mémoire d'une citoyenne

qu'à la fin des années 60, on constate une dégradation des installations qui, faute d'un entretien adéquat, nécessitent des « réparations qui sont alors jugées coûteuses ». Le document de la Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine ne traite pas des années 70 et 80. Il souligne simplement qu'avant les années 90 la « Ville a beaucoup de réticence à investir dans cet équipement communautaire ».

En 1990, la Municipalité entreprend l'élaboration d'un plan directeur pour le développement du parc de l'Exposition. La firme mandatée pour préparer le rapport propose une transformation en profondeur du site afin de favoriser une optimisation des installations existantes et implanter des activités récréatives et familiales. Dans cette optique, elle recommande la relocalisation du Grand Prix de Trois-Rivières et la « construction d'équipements majeurs » tels qu'une piscine neuve de 1 400 mètres<sup>2</sup> et des terrains de tennis». Ce projet ne se matérialisera pas, car on ne désire pas déplacer le Grand Prix.

Par la suite, le mémoire explique comment la cohabitation avec le Grand Prix de Trois-Rivières a influencé l'accessibilité de la piscine. À partir de 1996, durant la période du Grand Prix, la piscine est réservée aux détenteurs de billets et aux membres des équipes de course. Le Grand Prix affirme d'ailleurs que la piscine « exerce un attrait sur les amateurs de course », ce qui démontre une fois de plus le potentiel attractif de cette infrastructure selon les auteurs du mémoire.

La Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine considère que la piscine du parc de l'Exposition doit être considérée comme un bien patrimonial municipal en raison de son architecture et de son histoire. La construction de cette infrastructure témoigne des mesures gouvernementales « d'aide aux chômeurs » mises en place pour contrer la Grande Crise des années 30. Au moment de son ouverture en 1947 elle est « une des plus grandes piscines extérieures du Canada » et devient un lieu de loisir recherché dont la « taille permet même d'y organiser des démonstrations de sports nautiques ». Durant ces années, elle est « largement utilisée par la Municipalité dans ses campagnes touristiques ».

Le mémoire s'emploie à démontrer que les questions entourant la réfection de la piscine de l'Exposition sont récurrentes. Il soutient

La Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine considère que la piscine du parc de l'Exposition est unique et qu'elle doit être protégée et mise en valeur. Elle croit qu'il est important que la Ville agisse afin que la piscine « recouvre un achalandage à la hauteur des besoins de Trifluviens », notamment ceux des « quartiers anciens de Trois-Rivières ». Pour ce faire, elle souhaite que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse la piscine du parc de l'Exposition comme un bien patrimonial, c'est-à-dire un « bien inaliénable et identitaire ». Elle soutient que cette reconnaissance permettrait à la piscine de recevoir la protection qui lui est due, notamment en lui permettant d'avoir accès à certaines sommes d'argent. Par ailleurs, l'organisme propose que le Grand Prix paie un loyer pour l'utilisation des installations ou qu'une partie des fonds municipaux destinés à soutenir cet événement soit utilisée pour financer les coûts d'exploitation des infrastructures.

## L'accessibilité universelle des installations

Pour l'organisme BAIL-Mauricie, la réfection de la piscine du parc de l'Exposition est une occasion d'améliorer l'accessibilité des installations pour les personnes en situation de handicap. Il estime qu'il y a plus de 22 000 personnes vivant avec un handicap à Trois-Rivières. La majorité a des problèmes de mobilité qui font en sorte que les piscines publiques ne sont pas toutes bien adaptées à leurs besoins. L'organisme soulève quatre points importants à prendre en compte dans le cadre de la réfection de la piscine du parc de l'Exposition, soit :

- L'accès aux bâtiments :
  - Couloirs larges et dégagés pour les fauteuils roulants;
  - Rampe d'accès;
  - Boutons pour l'ouverture des portes;
  - Stationnements réservés.
- L'accès à des vestiaires adaptés avec douches :
  - Spacieux;
  - Barres d'appui;
  - Table à langer;
  - Lève-personne sur rail.
- L'accès à toute la piscine (pataugeoire, partie peu profonde, partie creuse) :
  - Rampe d'accès en pente douce;
  - Lève-personne;
  - Prêt de fauteuils ayant accès à l'eau.
- L'accès à des endroits ombragés sans obstacle :
  - Zones d'ombre sans obstacle pour les personnes handicapées.

Chacun de ces points fait l'objet de recommandations détaillées en vue d'améliorer l'accessibilité de la piscine pour les personnes vivant avec un handicap. Les explications sont également assorties d'images et d'exemples qui permettent de mieux comprendre les aménagements qui pourraient être mis en place pour répondre aux besoins de ces citoyennes et citoyens.

# Conclusion

Les mémoires déposés à la Ville de Trois-Rivières auront permis de recueillir des informations utiles pour l'analyse du projet de réfection de la piscine du parc de l'Exposition.

Le rapport, qui sera soumis aux directions municipales concernées par le projet ainsi qu'aux élus, contribuera à nourrir la réflexion en cours sur ce dossier. Il permet notamment d'établir divers points de convergence parmi les points de vue s'exprimant dans les mémoires. Il rend compte à la fois de l'attachement de la population envers cette infrastructure unique en son genre et de l'importance de cette piscine extérieure pour les personnes vivant dans les vieux quartiers de Trois-Rivières.

Finalement, notons que certaines informations recueillies pourraient être utilisées par la Ville dans le cadre d'une demande de subvention visant à permettre la réfection de la piscine du parc de l'Exposition, notamment ceux en lien avec la valeur patrimoniale du site. À ce chapitre, on invite le lecteur voulant plus d'information sur le sujet à consulter la note de recherche de Culture Trois-Rivières (annexe) et la fiche du [Répertoire du patrimoine culturel du Québec qui est disponible en ligne](#).



# Annexe